

Plan Local d'Insertion Economique - Participation de la Ville de Besançon au financement de l'évaluation

M. LE MAIRE, Rapporteur : L'évaluation des PLIE, prévue par la circulaire de création du dispositif, va être engagée par l'Etat au niveau régional (Besançon, Montbéliard, Belfort et Dole).

Cette évaluation sera menée sur les années 1997, 1998 et 1999 en Franche-Comté ; elle portera sur les trois points principaux suivants :

- * le parcours des bénéficiaires,
- * les réseaux de partenariat et leur implication,
- * le mode de pilotage du PLIE.

Un appel d'offres a été lancé par l'Etat auprès des organismes susceptibles de réaliser ce type d'étude.

L'Etat estime le coût de l'évaluation du PLIE de Besançon à 110 000 F, dont 50 % seront pris en charge par le Fonds Social Européen (FSE), le solde incombant à la Ville de Besançon.

Le Conseil Municipal est appelé à accorder à l'Association du PLIE, une subvention d'un montant de 50 000 F pour le financement de l'évaluation du PLIE et s'engage à inscrire au budget primitif 1998 un crédit d'égal montant au chapitre 92.49/ 65748.47070.

L'ajustement de la subvention sera effectué en 1999 compte tenu du coût exact de cette évaluation.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette proposition.

Récépissé préfectoral du 22 décembre 1997.